



Commune de CINQUEUX

Le mot du maire

Novembre 2020



Vous avez probablement été destinataires d'un tract diffusé par l'ASPC (Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Cinqueux).

Cette association qui, contrairement aux autres, n'a jamais fait preuve d'un grand dynamisme, a complètement disparu de notre paysage depuis 2017 (aucune participation aux réunions des associations, aucune demande de subventions, aucune communication à la Préfecture) !

Aujourd'hui, elle refait surface par le biais de son unique membre historique, son Président, Monsieur Sébastien Berthe, résidant à Lille.

Ce tract met en cause au travers de différents sujets notre gestion communale. Dès lors, il me paraît essentiel en tant que Maire d'y répondre : en effet, une des tâches principales d'un Maire et de son Conseil Municipal consiste à assurer une bonne gestion de la commune.

Comme le mentionne l'ASPC, Cinqueux accuse un retard considérable en ce qui concerne ses infrastructures (routes, trottoirs, enfouissement des réseaux, éclairage public...) ! Je vous rappelle que depuis 50 ans au moins, notre commune a doublé sa population, sans qu'un seul mètre linéaire de trottoirs n'ait été finalisé !

Je suis persuadé que nous pouvons combler ce retard et faire face également aux autres investissements inéluctables (nouvelles classes, agrandissement de notre cantine, infrastructures de sécurité routière...)

Tous travaux confondus, les subventions représentent en moyenne 30% de la dépense, les 70% restants sont à la charge de la commune. Avec la crise que nous connaissons, l'enveloppe des subventions risque de baisser considérablement.

Je me suis engagé sur un principe fondamental :

- Ne pas avoir recours à une augmentation des impôts ni aux emprunts dont le cumul pèse sur les mandatures suivantes.

Ne reste alors qu'une seule voie : améliorer nos finances en maîtrisant le niveau des charges tout en développant notre patrimoine et les revenus qu'il génère.



J'en viens donc à la vente de cette parcelle de marais qui constitue le principal sujet de ce tract : il s'agit d'une bande de 15 hectares, longue et étroite, située du côté droit de la route qui mène à Sacy Le Grand et indépendante du « Grand Marais », d'une superficie de 90 hectares, comportant de grandes pièces d'eau, huttes et un pavillon de chasse.

Ce « Grand Marais », de par sa nature est effectivement un élément patrimonial important de notre commune en raison de sa qualité écologique et effectivement pour les 43 000 € de location qu'il rapporte à notre commune.

Le « Petit Marais », sujet qui nous occupe, était loué 6 000€ par an au propriétaire d'une parcelle contigüe. Ce propriétaire nous a fait savoir qu'il ne souhaitait pas renouveler le bail mais qu'il était intéressé par l'achat. Dès lors des propositions nous sont parvenues montant jusqu'à 17 000 € l'hectare. La question de la vente s'est alors véritablement posée. L'objectif étant de réorienter le patrimoine de la commune vers une source plus productive de revenus.

L'idée est la suivante : réemployer la somme dans la construction de deux logements sur des terrains à bâtir, propriété de la commune. Il n'a jamais été question d'utiliser les fruits de cette vente pour couvrir nos dépenses courantes ! Cela serait à l'opposé de mes principes de gestion !

Nous conservons le patrimoine en le valorisant et nous améliorons nos finances grâce à 20 000€ de revenus locatifs au lieu de 1 500€, proposition de relocation !

Nous ne sommes pas comme Rosoy ou La Bruyère : nos contraintes ne sont absolument pas du même ordre comme le prétend Monsieur Berthe. Il faut mettre les mains dans « le cambouis » de la gestion communale avant d'avancer de tels propos ! Cela n'a pas plus de sens que de nous comparer à Liancourt ou Pont Ste Maxence !

Une autre question soulevée par notre détracteur serait le souci écologique : selon lui, nous devrions utiliser les revenus de notre marais à son entretien ...Pouvons nous priver notre commune de 43 000€ sur 237 000€ de résultat annuel alors que des millions sont à investir dans nos infrastructures ? Est-ce à Cinqueux de financer la question environnementale alors que l'Etat supprime sans cesse les ressources des communes ?

Notre interlocuteur suggère des visites guidées ! Le principe numéro 1 de la sauvegarde des espèces protégées consiste justement à éviter la « nuisance touristique » !!



Les 1 300 hectares de marais sont à 25% possession du domaine public communal, 18% du domaine collectivités territoriales et 57 % propriétés privées. Dans tous les cas (hormis les visites guidées organisées par le Conseil Départemental), le marais n'est pas ouvert au public et c'est tant mieux pour le milieu naturel !

Enfin, si les éminents membres de l'ASPC connaissaient vraiment le sujet, ils sauraient que pour une simple question de sécurité, il vaut mieux ne pas s'aventurer dans cette bande de marais particulièrement mouvante.

Autre élément d'information : tout propriétaire du marais, qu'il soit public ou privé est soumis aux règles très strictes NATURA 2000 qui s'imposent au même titre que les Bâtiments de France sauvegardent les édifices classés !

Dernier sujet évoqué par notre « association renaissante »... : le projet des Eraines . Il est bon de rappeler que le classement en zone d'aménagement a été fait par mon prédécesseur et son équipe par le biais d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme), voté à 2 jours de la fin du mandat !! Je me suis présenté contre ce projet qui prévoyait 85 logements à l'horizon 2022 et je ne me souviens pas à l'époque d'un quelconque soutien de la part de l'ASPC dont certains membres faisaient partie de l'équipe soutenant le projet !!

Cela fait bientôt 7 ans que nous nous efforçons de limiter les effets dévastateurs de ces malencontreux engagements : une lutte pour préserver notre caractère rural dont l'ASPC ne s'est jamais soucié mais qui reste, je vous l'assure, un de nos principaux défis de demain.

Pour conclure, il est également dénoncé « un désintérêt complet pour notre patrimoine » ! Si les membres de l'ASPC lisaient les comptes rendus des Conseils municipaux, la restauration prévue de notre ancienne mairie / école ne leur aurait pas échappé ! : 300 000€ de travaux aidés par notre Conseil Régional à hauteur de 142 000 € ! Jamais, la commune n'aura investi autant pour sauvegarder son patrimoine !!

Semer la confusion est une chose aisée, construire l'avenir est plus difficile !

Nous avons un cadre de vie très convoité, un contexte très difficile à gérer : sachons nous réunir pour le préserver dans son âme et son attractivité ! C'est tout mon engagement et dans ce sens : « *Il faut avoir le courage de changer ce que l'on peut changer, la sagesse d'accepter ce que l'on ne peut pas changer et l'intelligence de discerner les deux .* »

Bien à vous,

Le Maire, Philippe Barbillon





Tour d'horizon des investissements 2020-2021

Le début de mandat est bien évidemment impacté par la crise sanitaire qui allonge les délais de réalisation.

Néanmoins plusieurs projets sont enfin programmés :

La rénovation de notre ancienne mairie école du "parvis" rue Yvonne Drouin :

Il était urgent d'intervenir. La toiture et la charpente sont très dégradées, le plancher de l'étage s'affaisse et les murs subissent des désordres importants.

La subvention du Conseil Régional est allouée et lors de notre dernier conseil municipal nous avons choisi le maître d'œuvre qui conduira les travaux.

A l'issue de cette rénovation il sera nécessaire de consacrer un budget additionnel pour les aménagements intérieurs.

Enfouissement des réseaux rue Yvonne Drouin et rue des Dames :

Nous avons l'accord de la SICAE et du SEZEO sur la prise en charge des dépenses de la partie basse tension qui représente 40 % des sommes engagées. Nous attendons le devis afin de déposer les demandes de subventions auprès du Conseil départemental et de la préfecture.

Réalisation des bordurages et fils d'eau :

L'enfouissement des réseaux et le bordurage sont un préalable à la réalisation de trottoirs. Notre programme cette année consiste à réaliser la rue des Montilles, la rue Verte dans sa partie inférieure, le bout de la rue des Aigumonts et de la Croix Louis (ancienne route de Sacy commune à Cinqueux et Monceaux).

Ces travaux représentent un linéaire de 1 206 ML pour un montant estimé de 126 000 €

Bouclage routier du projet des Eraines :

La construction de cette nouvelle voie depuis la maison médicale jusqu'au débouché rue du chemin du Roc. Les subventions du Conseil Départemental et de la Préfecture sont allouées.

Sécurité routière :

Réalisation de certains aménagements concernant l'amélioration de la sécurité routière faisant suite à l'étude qui a été réalisée dont vous avez reçu une synthèse récemment. Le conseil municipal a voté pour le dépôt des dossiers de demandes de subventions.

Ces travaux indispensables au développement de notre commune s'étalent sur une période de 2 ans. Ils représentent un budget total estimé à **HT 1 600 000 €**.

C'est un montant très important pour une commune comme la nôtre. Nous souhaitons réaliser tout ceci sans emprunts. Vous comprendrez dès lors tout l'intérêt de gérer au mieux nos finances afin de dégager une bonne capacité d'autofinancement.